

1 Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code: ART. 2030 - Dénomination: MINIMAL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description / Utilisation: Finition décorative

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Giorgio Graesan & Friends s.a.s. Di Shila Graesan

Adresse et Localité: Via Bergamo 24 - 20037 Paderno Dugnano MI (IT)

Téléphone: +39 02 99039560 - Fax: +39 02 99039590

Courrier de la personne compétente, chargée de la FDS: tecnico@giorgiograesan.it

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Pour les demandes urgentes référer à +39 0299039541.

2 Identification des dangers

2.1 Identification des dangers: Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs).

2.2 Règlement 1272/2008 (CLP) et modifications suivantes et adaptations

Classification et indication de danger: non déterminé

2.3 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger: Informations non disponibles.

Mentions d'avertissement: Informations non disponibles.

2.4 Indications de danger

Informations non disponibles.

2.5 Conseils de sécurité

Informations non disponibles.

2.6 Autres dangers: Informations non disponibles.

3 Composition/informations sur les composants

Substances: Information non applicable

Mélanges: Le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour la santé ou l'environnement, conformément aux dispositions énoncées dans les directives 67/548 / CEE, modifications de / ou le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et suivantes) en quantités telles que d'exiger la déclaration.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Prendre les précautions adéquates pour le sauveteur.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun épisode de dommages à la santé imputables au produit.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Informations non disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS: Les moyens d'extinction sont les suivants, anhydride carbonique et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n'ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes oeuvrant à l'arrêt de la fuite.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS: Ne pas utiliser d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE: Ne pas respirer les produits de combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES: En cas d'incendie, refroidir immédiatement les récipients pour prévenir le risque d'explosion (décomposition du produit ou surpressions) et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller

à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Dans la mesure du possible en l'absence de risque, éloigner les récipients contenant le produit.

ÉQUIPEMENT: Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gantspare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: En présence de vapeurs ou de la poussière en suspension, utiliser une protection respiratoire. Ces directives sont applicables à la fois aux initiés que pour les interventions d'urgence.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Enlever la plupart de la matière et d'éliminer le reste à l'aide de jets d'eau. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4 Référence à d'autres sections: D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Manipulez le produit après consultation avec tous les autres paragraphes de cette fiche. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matériaux incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3 Utilisations finales particulières: Informations non disponibles.

8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle: Informations non disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition: Veiller au respect des mesures de sécurité communément appliquées pour la manipulation des substances chimiques.

PROTECTION DES MAINS: Non indispensable.

PROTECTION DE LA PEAU: Non indispensable.

PROTECTION DES YEUX: Non indispensable.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES: En cas de dépassement de la valeur de seuil (es. TLV-TWA) d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, envisager de porter un masque avec filtre de type A, produit de classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (réf. norme N 14387). Si il y avait du gaz ou de la vapeur d'une nature et/ou de gaz ou de vapeurs avec différentes particules (aérosols, fumées, de brouillards, etc.), installer des filtres à aide combinée. L'utilisation de moyens de protection respiratoire est nécessaire si les mesures techniques prises ne sont pas suffisantes pour limiter l'exposition des travailleurs à des valeurs de seuil considéré. La protection offerte par les masques est dans tous les cas limitée. Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif est plus élevé que le rapport TLV-TWA et en cas d'urgence, à porter un appareil en circuit ouvert de respirer de l'air comprimé (Réf. EN 137) ou un respirateur à prise d'air extérieur (Réf. norma EN 138). Guide pour la sélection et l'utilisation des appareils de protection respiratoire, reportez-vous à la réglementation EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT: Les émissions provenant des procédés de production, y compris ceux de la ventilation doit être vérifié aux fins de respect de la protection de l'environnement.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique: Liquid / dense

Couleur: Pas disponible

Odeur: Légère odeur

Seuil d'odeur: Pas disponible

PH: +/- 9

Point de fusion: 0° C. (Eau)

Point d'ébullition: Pas disponible

Intervalle d'ébullition: 100° (Eau)

Point d'éclair: ininflammable

Taux d'évaporation: Pas disponible
 Inflammabilité de solides et gaz: Pas disponible
 Limite d'inflammabilité inférieure: Pas disponible
 Limite supérieure d'inflammabilité: Pas disponible
 Limite inférieure d'explosivité: Pas disponible
 Limite supérieure d'explosion: Pas disponible
 Pression de la vapeur: Pas disponible
 Densité de la vapeur: > 1 (Eau)
 Densité relative: 1,024 +/- 0,01 Kg/l à 20° C.
 Solubilité: Dispersible dans l'eau
 Coefficient de partage n-octanol/eau: Pas disponible
 Température d'auto-inflammation: Pas disponible
 Température de décomposition: Pas disponible
 Viscosité: 9600 mPas (brookfield)
 Propriétés explosives: Pas disponible
 Propriétés oxydantes: Pas disponible

9.2 Autres informations

Sèche résiduelle: Pas disponible
 VOC (Directive 2004/42/CE): 1.0 g/l
 VOC (Directive 2004/42/CE): Pas disponible
 Solubilité: Soluble dans l'eau

10 Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité: Il n'y a aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans conditions d'utilisation normales.
- 10.2 Stabilité chimique: Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Dans stockage et d'utilisation normale ne sont pas réactions prévisibles dangereuses.
- 10.4 Conditions à éviter: Aucune en particulier. Cependant, les précautions habituelles contre les produits chimiques.
- 10.5 Matières incompatibles: Aucune information disponible.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucune information disponible.

11 Informations toxicologiques

Aucun épisode de dommages à la santé dus à l'exposition au produit. En tout cas, il doit être manipulé en conformité avec les règles de bonne hygiène industrielle.

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques: Aucune information disponible.

12 Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

- 12.1 Toxicité: Aucune information disponible.
- 12.2 Persistance et dégradabilité: Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, le 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Rapidement biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information disponible.
- 12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information disponible.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Basé: Résultats des évaluations PBT et vPvB Basé sur les données disponibles, le produit ne contient pas de matières PBT ou vPvB pourcentage plus élevé de 0,1%.
- 12.6 Autres effets néfastes: Aucune information disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets: : Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur. Évitez absolument de disperser le produit dans le terrain, les égouts ou les cours d'eau.
- 13.2 EMBALLAGE CONTAMINÉ: Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

14 Informations relatives au transport

- 14.1 Le produit n'est pas à considérer comme dangereux selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso: Aucune.
 Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006: Aucune.
 Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH): Aucune.
 Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH): Aucune.
 Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 689/2008: Aucune.
 Substances sujettes à la Convention de Rotterdam: Aucune.
 Substances sujettes à la Convention de Stockholm: Aucune.
 Contrôles sanitaires: Aucune information disponible.
 VOC (Directive 2004/42/CE): Revêtements mats pour murs intérieurs et plafonds (A/a)
 VOC exprimés en g / litre du produit prêt à l'emploi:
 Valeur limite: 200,00 (2010)
 COV: 1,0
 15.2 Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

16 Autres informations

LÉGENDE: ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route. CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service. CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests. CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes). CLP: Règlement CE 1272/2008. DNEL: Niveau dérivé sans effet. EmS: Emergency Schedule. GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques. IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien. IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests. IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses. IMO: International Maritime Organization. INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP. LC50: Concentration mortelle 50%. LD50: Dose mortelle 50%. OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail. PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH. PEC: Concentration environnementale prévisible. PEL: Niveau prévisible d'exposition. PNEC: Concentration prévisible sans effet. REACH: Règlement CE 1907/2006. RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train. TLV: Valeur limite de seuil. TLV CEILING: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail. TWA STEL: Limite d'exposition à court terme. TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée. VOC: Composé organique volatil. vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH. WGK: Classe de danger pour l'eau (Allemagne).

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE: 1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes. 2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique). 3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH). 4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP). 5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP). 6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen. 7. Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP). 8. Règlement (CE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP). 9. Handling Chemical Safety. 10. The Merck Index. Ed. 10. 11. Niosh - Registre des effets toxiques des substances chimiques. 12. INRS - Fiche Toxicologique. 13. Patty - Hygiène industrielle et de toxicologie. 14. N.I. Sax - Propriétés dangereuses des matériaux industriels-7 Ed. 1989. 15. Web Agence ECHA.

NOTA POUR L'UTILISATEUR: Les informations et instructions fournies dans la présente FDS sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date de publication indiquée. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie de performances techniques, d'adéquation à une application particulière. Compte tenu du fait que l'utilisation du produit ne sont pas soumis à notre contrôle direct et par conséquent, les utilisateurs doivent observer leur propre responsabilité, les lois et les dispositions en vigueur en matière de santé et de sécurité. Le fournisseur ne peut pas assumer la responsabilité d'utilisation inappropriée. Il est conseillé de fournir une formation adéquate au personnel de l'utilisation de produits chimiques.